

TARIFS DERNIER TRIMESTRE 2026 DU 28/09/2026 AU 18/12/2026
C.A.L. des Carmes, Maison des Associations, A.A.J.T. C.M.A. Sénac ou CMA Méridien
INSCRIPTION AUX COURS (PARTICIPATIONS PERSONNELLES A L'INSCRIPTION)*

	2 cours** / semaine + atelier numérique, emploi ou scolarité (si souhaité) - - - POUR LE TRIMESTRE - - - Environ 35h d'enseignement par trimestre + activités autonomes complémentaires
Ressources*** mensuelles inférieures à 500€ <i>Par ex. bénéficiaires de l'ADA, personnes sans ressource...</i>	10 €
Ressources*** mensuelles entre 501€ et 750€ <i>Par ex. bénéficiaires du RSA, de l'AAH, de l'AV...</i>	20 €
Ressources*** mensuelles entre 751€ et 1000€	40 €
Ressources*** mensuelles entre 1001€ et 1500€	60 €
Ressources*** mensuelles supérieures à 1501€	80 €

* Hors financements privés ou institutionnels, établis sur devis, après étude des besoins, positionnement, et proposition de parcours de formation. Pour un début de cours jusqu'au 8 novembre 2026, le trimestre complet est dû. Pour un début de cours à partir du 12 novembre (sous réserve des places disponibles), la participation est de 50% du tarif affiché.

** 2 cours de 1 heure 30 minutes ou 1 heure 45 ou 1 cours de 2 heures 45

*** Ressources par personne du foyer, correspondant au quotient familial défini par la CAF ou, à défaut par l'avis d'imposition ou à tout autre élément permettant d'évaluer les ressources globales mensuelles du foyer

Conditions Générales de Vente - CGV (04/2020)

Article 1 – Objet et champ d'application

1.1. Les présentes conditions générales de vente (les « CGV »), ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Association Cultures et Formations Solidaires - SoliForm (« SoliForm ») consent au responsable de l'inscription, acheteur professionnel, et/ou participant à la formation (individuellement ou collectivement le « Client ») qui l'accepte, une formation issue de l'offre de formations de SoliForm (la « Formation »). Le Client et SoliForm sont respectivement individuellement la « Partie » ou collectivement les « Parties ». Les présentes CGV sont complétées par le règlement intérieur applicable aux stagiaires.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client des CGV. Sauf dérogation formelle et expresse de SoliForm, ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. Ces CGV sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice.

Lorsque les frais administratifs d'inscription sont inférieurs ou égal à 40€, ils ne sont pas considérables comme des frais de formation et leur règlement ne donnera lieu à la rédaction d'un contrat de formation professionnelle. Lorsque cette somme est supérieure ou égale à 90€, ils peuvent être considérés comme des frais de formation et donneront lieu à la rédaction d'un contrat de formation professionnelle.

Article 2 – Modalités de Formation

SoliForm est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence. Les durées des formations sont précisées sur le site Internet et sur les documents de communication de SoliForm.

Les participants des Formations réalisées dans les lieux de formation de SoliForm sont tenus de respecter le règlement intérieur du Centre.

SoliForm se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

SoliForm ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans la documentation (ci-après "la Documentation") remise au Client, cette dernière devant être considérée comme un support pédagogique qui ne saurait être considéré comme un manuel pratique ou un document officiel explicitant la réglementation applicable. Par ailleurs, il est rappelé que les annexes documentaires fournies complètent la Formation et n'engagent en aucun cas SoliForm sur leur exhaustivité. Il est précisé en tant que de besoin que SoliForm n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de la Documentation postérieurement à la Formation.

Article 3 – Tarifs et conditions de règlement

3.1 Tarifs

Les prix sont indiqués en euros nets de taxe, SoliForm n'étant pas assujéti à la TVA. Tout stage ou cycle commencé est dû dans sa totalité.

3.2 Conditions de règlement

3.2.1 Les factures sont payables à réception ou le cas échéant selon l'échéancier convenu, sans escompte, par chèque ou virement.

En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

3.2.2 En cas de prise en charge du paiement par un organisme collecteur, il appartient au Client :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur sa commande en y indiquant les coordonnées complètes de l'organisme collecteur ;
- De transmettre l'accord de prise en charge avant la date de Formation ;
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si SoliForm n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du prix de la Formation.

Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le prix de la Formation, le reliquat sera facturé au Client. En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de Formation, le Client sera redevable de l'intégralité du prix de la Formation et sera facturé du montant correspondant éventuellement majoré de pénalités de retard.

Article 4 – Annulation, modification ou report des formations par SoliForm

SoliForm se réserve le droit d'annuler ou de reporter une Formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette Formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 7 jours calendaires avant la date de la Formation. SoliForm n'est tenu à aucune indemnité d'aucune sorte.

SoliForm se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la Formation dans les meilleurs délais.

SoliForm peut être contraint d'annuler une Formation pour cas de Force Majeure, tels que définis par le Code civil, et s'engage à organiser une nouvelle session de Formation dans les meilleurs délais. Sont aussi considéré comme ayant le caractère de la force majeure, les grèves des réseaux de transport que le personnel de SoliForm peut être amené à utiliser pour se rendre sur le lieu de la formation.

Article 5 – Annulation, report de participation ou remplacement du participant par le Client

Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une Formation, sans frais, si la demande formulée par écrit parvient à SoliForm au moins 15 jours ouvrés avant la date de la Formation. L'annulation ou le report est effectif après confirmation par SoliForm auprès du Client.

En cas d'annulation de sa participation par le Client après le 15ème jour ouvré précédant la date de début de la Formation, SoliForm facturera au Client la totalité du prix de la Formation.

En cas d'absence à la Formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client sera redevable de l'intégralité du montant de sa Formation.

En cas d'absence pour raisons de santé justifiée par un Certificat médical, le participant défaillant pourra reporter son inscription sur la prochaine session programmée. A défaut, il sera redevable de l'intégralité du prix de la Formation.

Sauf cycles ou parcours de formation déjà commencé, le Client peut demander le remplacement du participant, sans frais, jusqu'à la veille de la Formation. La demande de remplacement doit parvenir par écrit à SoliForm et comporter les noms et coordonnées du remplaçant. Il appartient au Client de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs du participant avec ceux définis dans le programme de la formation.

Article 6 – Propriété intellectuelle et droits d'auteur

Les supports papiers ou numériques remis lors de la Formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la Formation sont la propriété de SoliForm. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès de SoliForm.

Article 7 – Renseignements et réclamations

Toute commande, demande d'information ou réclamation du Client relative aux CGV devra être formulée par écrit à SoliForm (adresse postale : 10 rue Du D Bertrand, 13008 Marseille - email : contact@soliform.fr), qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

Article 8 – Responsabilité

Le Client est seul responsable de la consultation, du choix de la formation fournie par SoliForm.

La responsabilité de SoliForm ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit et notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de SoliForm serait retenue, le montant total de toute somme mises à la charge de SoliForm ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la Formation concernée.

Article 9 – Données Personnelles

L'association Cultures et Formations Solidaires prend très au sérieux le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel de ses Clients et s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel (ci-après les « Données ») et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés » (ci-après les « Dispositions applicables »).